



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Evry, le 20 février 2012

---

**Note aux rédactions**

Réunion de la commission départementale de coopération intercommunale

---

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, modifié par les amendements adoptés par la CDCI au cours de ses différentes réunions du 18 novembre 2011, 20 janvier et 17 février 2012, a fait l'objet d'un vote final.

Lors du vote, 39 élus se sont prononcés favorablement, 6 défavorablement et 3 se sont abstenus.

Le projet de schéma départemental a donc reçu majoritairement l'assentiment des élus membres de la CDCI.

Les procédures administratives permettant de procéder aux regroupements de communes envisagés peuvent désormais être engagées.

**Contacts presse Préfecture :**

- Nathalie ROUSSELET, Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)